



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Aube  
éducation  
nationale

Troyes, le 8 octobre 2012

Le directeur académique des  
services départementaux de l'Aube

à

Mesdames et Messieurs les  
enseignants des écoles primaires et  
élémentaires

S/c Mesdames et Messieurs les  
directeurs

S/c Mesdames et Messieurs les  
inspecteurs de circonscription

**Direction des  
services  
départementaux de l'Aube**

**Division IENA**

références  
SB/FB/2012-2013/  
affaire suivie par Frédéric Bigorgne  
téléphone  
03.25.76.71.57  
télécopie  
03.25.76.01.03  
courriel  
frédéric.bigorgne@ac-reims.fr

30, rue Mitantier B.P. 371  
10025 Troyes Cedex

**accueil du public**  
du lundi au vendredi

**Objet :** Organisation de l'enseignement des langues à l'école en 2012-2013

Dans la continuité de l'action engagée, je souhaite confirmer la priorité donnée à l'enseignement des langues vivantes dans notre département en mettant l'accent sur la généralisation de la prise en charge de l'enseignement par les professeurs des écoles, l'amélioration du taux de validation du niveau A1 en fin d'école primaire et la continuité des apprentissages entre l'école élémentaire et le collège.

A ce titre, les équipes pédagogiques prendront appui sur l'outil académique interactif de validation des acquis du niveau A1 (disponible sur le site de la DSDEN de l'Aube à l'adresse > <http://web.ac-reims.fr/ia10/?-langues-vivantes-etranangeres-> sous la rubrique « Evaluer ») et se référeront, pour l'évaluation et la validation progressive des compétences du socle commun, aux documents mis en ligne sur le site Eduscol > <http://eduscol.education.fr/>.

Afin de vous aider dans votre démarche, il m'apparaît utile de préciser les différentes situations auxquelles vous pourriez être confrontés et, en regard, les modalités de prise en charge qu'il convient de mettre en œuvre :

- d'une manière générale, l'enseignement linguistique est dispensé du CP au CM2 par les enseignants du premier degré dans le cadre de leur service dans la classe ou par échanges de services. Ces échanges peuvent être organisés entre enseignants de maternelle et d'élémentaire pour en faire bénéficier un maximum d'élèves.

- les enseignants nommés sur un poste fléché assurent cet enseignement, dans leur propre classe et dans une autre classe, dans le cadre d'échanges de service.

- les enseignants titularisés depuis 2007 et les professeurs fonctionnaires stagiaires (PFS) sont tenus de dispenser l'enseignement de la langue vivante étrangère dans leur propre classe, et ce même s'ils sont sur des temps fractionnés.

Je crois nécessaire de rappeler que l'enseignement des langues doit respecter la structure des classes, y compris dans le cadre d'échanges de service entre classes à plusieurs niveaux, ce qui exclut l'organisation de dédoublements.

J'insiste sur le fait que les interventions des personnels itinérants et des professeurs du second degré demeurent exceptionnelles et doivent être assurées en présence et sous la responsabilité du maître de la classe. Il convient dans ce cas de prévoir des modalités de prise en charge qui impliquent l'enseignant titulaire de la classe comme, par exemple, une alternance hebdomadaire d'une heure donnée par l'intervenant et d'une demi-heure par le titulaire.

J'invite celles et ceux d'entre vous qui souhaiteraient consolider leurs compétences linguistiques à participer aux animations pédagogiques de circonscription et à solliciter l'appui de Sophie Battelier, conseillère pédagogique départementale en langues vivantes ([sophie.battelier@ac-reims.fr](mailto:sophie.battelier@ac-reims.fr), 03 25 76 71 57).

Enfin, je rappelle que l'usage des outils numériques est à privilégier partout où les équipements le permettent afin de renforcer les compétences orales. Les actions d'ouverture européenne et internationale constituent autant d'occasions utiles à l'entraînement à l'écoute et à l'expression orale des élèves et contribuent à faire des élèves des citoyens porteurs de valeurs à partager au sein de l'Europe et dans le monde.

Je sais pouvoir compter sur votre implication pour poursuivre l'effort engagé dans la mise en œuvre de l'enseignement des langues vivantes à l'école élémentaire et vous en remercie par avance.



Serge Clément

